

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS  
RELATIFS AUX ATELIERS DIVERS POUR LES STRUCTURES  
DE LA PETITE ENFANCE ET DES CENTRES SOCIAUX-  
CULTURELS – REFERENCE PS23004**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant  
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations  
à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles  
R2123-1, R2161-2 à R2161-5 ainsi que les articles R2162-2 alinéa  
2 et R2162-4-3° régissant les accords-cadres à bons de  
commande,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été  
réalisée sous la forme d'une procédure adaptée selon la  
configuration d'accords-cadres pour le contrat, objet de la présente  
décision, et que cette procédure de mise en concurrence a été  
publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur  
le site internet de la ville de Lens et sur la plateforme de  
dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés  
suivantes :

L'ASSOCIATION ECLYSE, MEREVEILLE, EL AMELIE MASCLIN  
GUILLOT, FANNY DHE, BO PEEP AND CO

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de classer sans suite pour motif d'intérêt général le lot 4 « éveil corporel » pour  
infructuosité en raison d'absence d'offre. Il sera relancé prochainement.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser la signature des contrats portant sur les ateliers divers pour les structures de  
la petite enfance et des centres sociaux-culturels, avec les prestataires de service suivants :

**Lot 1 – Eveil sonore et musical**

**Association ECLYPSE**, dont le siège social se situe : 37 bis rue Marius Thilly – 62800 LIEVIN

**Lot 2 – Eveil sonore - atelier parents / enfants (moins de 18 mois)**

**Association ECLYPSE**, dont le siège social se situe : 37 bis rue Marius Thilly – 62800 LIEVIN

**Lot 3 – Massages Bébé**

**MEREVEILLE – Eglantine CARON**, dont le siège social se situe : 32 rue des mésanges – 62320 Rouvroy

**Lot 5 : Eveil langue étrangère :**

**BO PEEP AND CO** - dont le siège social se situe au 22 rue Froide – 62160 Aix Noulette

**ARTICLE 3 :** Ces contrats sont passés à prix unitaires dans le cadre d'accords-cadres mono attributaire à bons de commande sans minimum, mais avec un maximum, en application des articles R2162-2 alinéa 2 et R2162-4-2° du Code de la commande publique, dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du même code, et dont les montants sont susceptibles de varier de la manière suivante :

| Lot   | Première période | Montant total sur 2 ans |
|---|------------------|-------------------------|
|   | Montant Maximum  | Montant Maximum         |
| Lot n°1 : Eveil sonore et musical                                     | 30 000,00 € HT   | 60 000,00 € HT          |
| Lot n°2 : Eveil sonore - atelier parents / enfants (moins de 18 mois) | 10 000,00€ HT    | 20 000,00€ HT           |
| Lot n°3 : Massages Bébé   | 7 000,00€ HT     | 14 000,00€ HT           |
| Lot n°5 : Eveil langue étrangère                                      | 5 000,00€ HT     | 10 000,00€ HT           |

**ARTICLE 4 :** Les contrats sont passés pour une durée allant de la notification au 30 juin 2024. Ils seront éventuellement reconduits une fois pour une durée d'un an à l'initiative de l'acheteur sans que les titulaires ne puissent s'y opposer.

**ARTICLE 5 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et seront prévus pour celui de l'exercice 2024.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 07-04-2023

Pour Le Maire  
L'adjoint



Pierre MAZURE